

Image not found or type unknown



Quelles précautions pour être geniteur sans reconnaître l'enfant

Par **lovebb**, le **09/08/2009** à **15:00**

Mon ex déjà maman d'une fille à laquelle nous avons donné naissance en 2007 souhaite que je sois le geniteur d'un 2eme enfant. Je suis actuellement en liaison avec une autre personne et je ne souhaite pas reconnaître cet enfant. J'ai lu que si elle le souhaite elle peut demander une expertise genetique en vue d'une reconnaissance forcée de paternité.

Existe t il un moyen légal pour qu'elle s'engage a solliciter exclusivement cette paternité sans ne rien reclamer en retour? (avant bien entendu de satisfaire son souhait)

Merci